



CONSEIL DE COMMUNAUTE VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf septembre, à 18 heures 30, le conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas s'est réuni salle plénière, maison des services publics à LANDERNEAU sous la présidence de Patrick LECLERC.

Présents

LECLERC Patrick, GOALEC Bernard, GUILLORÉ Alexandra, FLOCH Jean-Bernard, SOUDON Chantal, POUPON Julien, BONIZ Jean-Jacques, CORRE Michel, CYRILLE Yves, GODET Nathalie, KERLAN Frédéric, LE GALL Jean-Noël, RIOU Michel, GRALL Renaud, CALVEZ Gilles, LE SAUX Jean-Luc, BLANDIN Lénaïc, BODENEZ Guillaume, CALVEZ-BARNOT Gaëlle, CORNEC Elodie, LANGUENOU Céline, LENUE Françoise, MEVEL Stéphanie, NICOLAS Angélique, QUENTRIC-BOWMAN Morgane, ROULLEAUX David, APPELGHEM Ludovic, BODILIS Jean-François, LE BRONNEC Erwann, LETEURE Tiphaine, YVINEC Odile, LIEGEOIS Hervé, LEON Jean-Jacques, LE ROY Christine, NOWAK Carine

Secrétaire de séance

GOALEC Bernard

Excusés

CANN Joël (pouvoir à QUENTRIC-BOWMAN Morgane)
JÉZÉQUEL Marc (pouvoir à CORRE Michel)
PHILIPPE Georges (pouvoir à GRALL Renaud)
SERGENT André (pouvoir à SOUDON Chantal)
TANGUY Anne (pouvoir à KERLAN Frédéric)
TRMAL Marie-France (pouvoir à APPELGHEM Ludovic)
HERVOIR Stéphane (pouvoir à LANGUENOU Céline)
QUILLEVERE Séverine (pouvoir à CALVEZ Gilles)
DALIS-ABGRALL Gwénaëlle (pouvoir à GUILLORÉ Alexandra)
SOUN Véronique (pouvoir à LE BRONNEC Erwann)

Absents

BERVAS Viviane, BOSSER Christian, THOMIN Mélanie

Conseil de Communauté du 29 septembre 2023
 Délibération n°DCC2023_140

Objet	Fonds de concours : création de pôles de services multi-pratiques, ville de Landerneau
Rapporteur	Morgane QUENTRIC-BOWMAN
Service	Pôle Aménagement
Thème	Tourisme

Morgane QUENTRIC-BOWMAN donne lecture du rapport suivant :

CONTEXTE :

Par le biais de Brest terres océanes, G.I.P. œuvrant au développement touristique à l'échelle du pays de Brest, la ville de Landerneau a répondu à un appel à projet de la Région Bretagne visant à favoriser l'accueil des cyclotouristes et randonneurs. La commune a ensuite intégré le groupement de commande pour l'acquisition et l'implantation de deux pôles de services multi-pratiques.

En effet, par son implantation centrale et la présence de la gare, Landerneau dispose d'un potentiel de développement sur les activités cyclables itinérantes. De plus, la liaison Landerneau-Brignogan permet de rejoindre la Littorale V45, qui longe la cote nord du Finistère depuis Roscoff jusqu'à Daoulas (poursuite du jalonnement en projet par le Conseil Départemental).

Les pôles de services multi-pratiques permettront aux randonneurs ou cyclotouristes de faire une halte, réaliser quelques travaux de réparations ou déposer leur vélo dans un box sécurisé pour visiter le centre-ville et s'approvisionner dans les commerces de la commune. La Région (Volet 3 - itinérance sur la destination Brest terres océanes) a été sollicitée par la commune pour contribuer au financement du projet.

La ville de Landerneau sollicite également la Communauté d'agglomération pour une participation financière à la réalisation du projet, dont le coût global est estimé à 32 618 €.

Plan de financement prévisionnel
projet

Montant total HT du

Dépenses		Recettes	
Description	Montant	Financeurs	Montant
Boxes sécurisés 2 X 3 12 places + Prises VAE /6	22 617€	Région Bretagne 50 %	16 309 €
Station de réparation (pompe inox intégrée) /2 + Socle station	4 938 € 602 €	CAPLD : 50 % du RAC de 16 309 €)	8 155 €
Borne U renversé /8	704 €		

Casiers sécurisés/2	3 757 €	Ville de Landerneau (25%)	8 155 €
Total	32 618 €	Total	32 618 €

Pour rappel, dans le cadre de cet appel à projets mené par Brest terres océanes, un projet similaire a été développé par la commune de Daoulas. Au conseil de Communauté du 9 décembre 2022, la CAPLD s'est engagée à soutenir le projet à hauteur de 18 %.

Le règlement de fonds de concours adopté par la Communauté, le 24 juin 2022, intègre les projets d'aménagement des communes qui répondent aux préconisations de l'étude Rade de Brest. Ainsi, ce projet porté par la ville de Landerneau de 2 pôles de services multi-pratiques sur l'aire des camping-cars et dans le parc urbain est cohérent avec la politique de développement touristique de la CAPLD.

DÉLIBÉRATION:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas,

Vu la délibération DC2022_065 du 24 juin 2022 approuvant le nouveau dispositif des fonds de concours communautaires,

Vu la demande de fonds de concours présentée par la commune de Landerneau en date du 28 mars 2023,

Considérant que le dossier a été déclaré éligible aux fonds de concours communautaires à l'issue de son instruction par le service ingénierie territoriale de la Communauté,

Vu l'avis favorable de la Commission ressources du 14 septembre 2023

Vu l'avis favorable de la Commission attractivité du 11 septembre 2023

Vu l'avis favorable de la Bureau communautaire du 11 juillet 2023

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : fixe le taux du fonds de concours à 50 % du reste à charge prévisionnel du coût prévisionnel du projet selon le plan de financement ci-dessus, soit une participation communautaire estimée à 8 155 € HT, participation qui sera ajustée en plus ou en moins en fonction des autres aides obtenues et en fonction de l'évolution que pourrait connaître le coût du projet (passation marchés, avenants...)

Article 2 : autorise le président à passer une convention pour fixer les conditions de versement du fonds de concours qui interviendra sur demande de la commune et sur production d'un décompte général et définitif des recettes sachant que la commune maître d'ouvrage doit supporter 20% du montant de l'opération.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 029-242900801-20231002-DCC2023_140-DE